

FRAIS GÉNÉRAUX 2025-2026 - PRIMAIRE

Ouverture de dossier : Au moment de l'inscription en ligne, vous verserez une somme de 50 \$ pour les frais d'ouverture de dossier.

FRAIS GÉNÉRAUX - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DROITS D'INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITÉ	FRAIS ANNUEL	
Droits d'inscription (non remboursables)	200 \$	
Droits de scolarité	8 935 \$	
FRAIS AFFÉRENTS (non remboursables)	470 \$	
Les différents frais afférents incluent, entre autres, les cahiers d'activités (version imprimée ou numérique), les notes de cours, les scolaire (par exemple, le matériel éducatif et le matériel artistique), les photocopies, les frais Pluriportail, l'agenda ainsi que la carte		
FRAIS POUR SERVICES ÉDUCATIFS		
- Programme primaire du Baccalauréat International (IB)	550 \$	
- Programme de sport intensif de hockey M13AAA (6e année, campus Ville de Sainte-Catherine)	6 650 \$	
FRAIS ACCESSOIRES OBLIGATOIRES		
- Services accessoires de base	450 \$	
- Frais de surveillance et collations	3 150 \$	
- Entretien et l'amélioration des installations	200 \$	
- Développement durable	25 \$	
FRAIS ACCESSOIERS FACULTATIFS		
Bloc AM (7 h 30 à 9 h 15)	540 \$	
Bloc PM (16 h 15 à 17 h 15)	900 \$	
Bloc PM+ (16 h 15 à 17 h 30)	1 530 \$	
Service de garde après 17 h 30	15 \$ / 15 min	
Garde occasionnelle	15 \$ / jour	
Dépassement de bloc	15 \$ / 15 min	
Journée pédagogique, incluant la sortie ou l'activité prévue à l'Académie, le repas et 2 collations	50 \$ à 80 \$	
Frais pour services accessoires facultatifs Les frais accessoires facultatifs ne sont pas couverts par ce Contrat des services éducatifs, sauf les frais indiqués ci-dessous. Ces frais votre état de compte à compter de novembre selon les besoins de l'élève.	s accessoires seront ajoutés à	
Plan d'intervention : gestion des mesures d'adaptation, avec prêt de matériel informatique ou applications informatiques spécialisées	320 \$	
Transport scolaire (campus Ville de Sainte-Catherine)	Voir contrat de transport	
Activité parascolaire	En lien avec les	
Voyage de courte ou de longue durée	inscriptions durant	
Équipe sportive des Dynamiques	l'année scolaire	
Participation à des compétitions sportives	i ailliee scolaire	
Contribution pour le Comité de parents	20 \$	
Don à la Fondation du Collège Charles-Lemoyne	175 \$	

Les prix sont sujets à changement sans préavis

PROGRAMME FAMILIAL – TOUTES LES INSTALLATIONS DU COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE

- 2^e enfant d'un même tuteur de l'autorité parentale : réduction de 15 % des droits de scolarité
- 3^e enfant et enfants subséquents d'un même tuteur de l'autorité parentale : réduction de 25 % des droits de scolarité

MODÉALITÉS DE	Nombre de versements autorisés sans intérêts, payables le 1er de chaque mois		
PAIEMENT	2 versements	6 versements	10 versements
	1er septembre et 1er février	1 ^{er} septembre au 1 ^{er} fé v rier	1 ^{er} septembre au 1 ^{er} juin
Paiements préautorisés	✓	✓	✓
Paiement internet	✓	NON	NON